## Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles ces investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités

d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie. Nom du produit : NN (L) Climate & Environment

Identifiant d'entité

juridique: 5493002LTQZUXRXPNO60

### Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif	tif d'investissement durable ?			
Oui	Non			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :  0 - 99,22 %*  dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de% d'investissements durables  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  ayant un objectif social			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social:%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables			

\*Le Compartiment n'a pas été en mesure de faire la distinction entre les investissements ayant un objectif environnemental ou social conformément aux exigences du règlement SFDR au cours de la période de référence. Le Compartiment lui-même avait un objectif environnemental et les investissements sous-jacents ont été choisis en raison de leur valeur ajoutée pour les thèmes liés au climat et à l'environnement. Toutefois, nous ne pouvons pas démontrer que ces investissements avaient un objectif environnemental conforme aux exigences du Règlement SFDR au cours de la période de référence (les normes techniques d'exécution du Règlement SFDR n'étaient pas définitives pendant la majeure partie de la période de référence).



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier at-il été atteint?

L'objectif de ce Compartiment au cours de l'année a été atteint. Le Compartiment a appliqué une approche de gestion active qui vise à investir dans des entreprises qui génèrent un impact social et environnemental positif en plus d'un rendement financier. Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Compartiment a

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

concentré ses investissements sur les entreprises qui contribuent positivement à un ou plusieurs ODD des Nations Unies relatifs à la durabilité de nos ressources naturelles : chacune des participations du Compartiment a été alignée sur un ou plusieurs des ODD suivants : 2 (Faim zéro), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Portefeuille	Indice
Score d'intensité carbone moyen pondéré - ISS scope 1 + 2 + 3 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)	187,43	851,52
Note ESG moyenne pondérée - note de risque Sustainalytics (plus la note est basse, meilleure elle est)	20,70	22,04
Score d'intensité de production de déchets moyen pondéré - Refinitiv (volume total de déchets (en tonnes) par million d'euros de revenus)	11,27	409,99
Score d'intensité de consommation d'eau moyen pondéré - Refinitiv (volume total de rejets d'eau (en m3) par million d'euros de revenus)	2 368,21	5 347,84
Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés	Conformément à la politique de la Société de gestion	Sans objet
Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent les normes internationalement reconnues, par exemple: Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et Pacte mondial des Nations Unies	Conformément à la politique de la Société de gestion	Sans objet

Pourcentage d'investissements durables	99,22 %	Sans objet
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu à la suite d'une implication dans une controverse	3	Sans objet

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

	2022		2021	
Indicateur	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Score d'intensité carbone moyen pondéré - ISS scope 1 + 2 + 3 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)	187,43	851,52	Sans objet	Sans objet
Note ESG moyenne pondérée - note de risque Sustainalytics (plus la note est basse, meilleure elle est)	20,70	22,04	Sans objet	Sans objet
Score d'intensité de production de déchets moyen pondéré - Refinitiv (volume total de déchets (en tonnes) par million d'euros de revenus)	11,27	409,99	Sans objet	Sans objet
Score d'intensité de consommation d'eau moyen pondéré - Refinitiv (volume total de rejets d'eau (en m3) par million d'euros de revenus)	2 368,21	5 347,84	Sans objet	Sans objet
Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans	Conformément à la politique de la Société de gestion	Sans objet	Sans objet	Sans objet

des comportements controversés				
Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent les normes internationalement reconnues, par exemple: Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et Pacte mondial des Nations Unies	Conformément à la politique de la Société de gestion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Pourcentage d'investissements durables	99,22 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu à la suite d'une implication dans une controverse	3	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'univers d'investissement du Compartiment excluait les sociétés impliquées dans des activités controversées ou des comportements controversés ayant un impact négatif au regard de leur secteur et/ou leurs activités, de la violation des droits de l'homme, du statut au regard du Pacte mondial, des conventions de l'OIT, des principes directeurs de l'OCDE et de la présence de controverses commerciales ou d'une éventuelle implication dans des produits controversés. Des restrictions ont été appliquées aux activités suivantes : armes controversées, production et distribution de tabac, jeux de hasard, armes et contrats militaires, production d'énergie nucléaire, extraction de gaz de schiste et forage dans l'Arctique, fourrures et cuirs de spécialité, extraction de charbon thermique et de sables bitumineux et divertissements pour adultes. Les entreprises ayant un profil ESG faible (tel que défini par la note de risque ESG attribuée par Sustainalytics) et les entreprises impliquées dans des controverses graves (telles que définies par une note de controverse de 5) ont été exclues. L'analyse de chaque entreprise admissible

#### Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux **questions** environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les

actes de corruption.

comprenait une évaluation ESG détaillée – chaque composante environnementale, sociale et de gouvernance étant examinée de près. Nous avons pris en compte les données disponibles, telles que les émissions de GES, les déchets, l'eau, les structures de gouvernance, la composition du conseil d'administration, les politiques de lutte contre la corruption et d'égalité des chances, etc. Les sociétés dans lesquelles le Compartiment a investi devaient également répondre aux critères « MIT » de notre cadre d'impact exclusif : « Matériel » (l'impact positif de l'entreprise découlant de son activité est important), « Intentionnel » (l'impact de l'entreprise fait partie intégrante de sa mission, de sa stratégie et de son objectif) et Transformationnel (la solution de l'entreprise est unique ou innovante) (sélection positive). Cette analyse ESG et d'impact a fait partie intégrante du dossier global d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les principales incidences négatives ci-dessous ont été pris en compte dans l'analyse relative au principe DNSH (ne causer aucun préjudice important) :

#### Via des critères d'exclusion :

- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées.

Dans le cadre du processus d'évaluation manuelle :

- Principale incidence négative 1 : Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 ;
- Principale incidence négative 2 : empreinte carbone de scope 1, 2 et 3 ;
- Principale incidence négative 3 : Intensité de GES de scope 1, 2 et 3.

D'autres indicateurs concernant les principales incidences négatives ont été pris en compte indirectement dans le cadre du processus d'évaluation des investissements. Au cours de l'année 2022, une approche structurée a été élaborée pour évaluer tous les indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Compartiment s'est appuyé sur l'approche exclusive de la Société de gestion pour identifier et évaluer les sociétés qui, entre autres facteurs, ne sont pas considérées comme conformes aux normes mondiales. À la suite de cette évaluation, toutes les entreprises considérées comme en violation de ces normes mondiales (y compris les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ont été exclues du statut d'investissement durable.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période considérée, les indicateurs concernant les principales incidences négatives n'étaient pas encore appliqués. Toutefois, le Compartiment a pris en considération des éléments relatifs à la plupart des indicateurs concernant les principales incidences négatives dans le cadre de son processus d'investissement. Les considérations relatives aux indicateurs concernant les principales incidences négatives suivants faisaient partie du processus :

- Principale incidence négative 1 : Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 ;
- Principale incidence négative 2 : empreinte carbone de scope 1, 2 et 3 ;
- Principale incidence négative 3 : Intensité de GES de scope 1, 2 et 3 ;
- Principale incidence négative 4 : exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement concernant les controverses et l'engagement thématique, et le vote) ;
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement thématique) ;
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, le vote et l'engagement concernant les controverses) ;
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement concernant les controverses);
- Principale incidence négative 13 : diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (via le vote et l'engagement thématique) ;
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2022

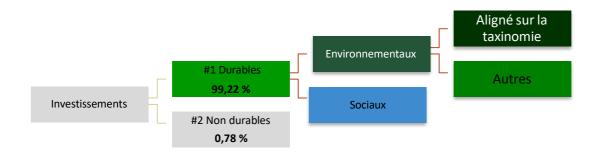
Investissements les plus	Secteur	%	Pays
importants		d'actifs	
DANAHER CORP	Outils et services des	5,91	États-Unis
	sciences de la vie		
HALMA PLC	Équipements, instruments	4,95	Royaume-Uni
	et composants		
	électroniques		
SCHNEIDER ELECTRIC	Équipements électriques	4,83	France
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Produits de construction	4,71	États-Unis
AMERICAN WATER WORKS INC	Services des eaux	4,70	États-Unis
BADGER METER INC	Équipements, instruments	4,45	États-Unis
	et composants		
	électroniques		
ENPHASE ENERGY INC	Semi-conducteurs et	4,34	États-Unis
	équipements de semi-		
	conducteurs		
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC	Logiciels	4,30	Canada
TOMRA SYSTEMS	Services et fournitures	4,25	Norvège
	commerciaux		
ECOLAB INC	Produits chimiques	4,17	États-Unis
KADANT INC	Machines	4,02	États-Unis
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	Semi-conducteurs et	3,68	États-Unis
	équipements de semi-		
	conducteurs		
ANSYS INC	Logiciels	3,47	États-Unis
DAIKIN INDUSTRIES LTD	Produits de construction	3,34	Japon
ALFEN NV	Équipements électriques	3,24	Pays-Bas

# L'allocation des actifs décrit la part des

investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



#### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Équipements électriques	16,63
Machines	12,2
Produits de construction	10,45
Produits chimiques	9,7
Équipements, instruments et composants	9,4
Semi-conducteurs et équipements de	8,02
Logiciels	7,78
Outils et services des sciences de la vie	5,91
Services et fournitures commerciaux	5,33
Services des eaux	4,7
Produits alimentaires	2,39
Conteneurs et emballages	2,32
Médias et services interactifs	1,72
Services professionnels	1,64
Vente au détail de produits alimentaires	1,03
Liquidités	0,78

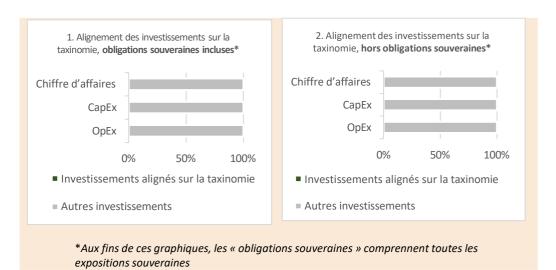


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0 %.

Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence. Au cours de la période de référence, la Société de gestion n'a eu accès à aucune donnée publiée concernant l'alignement sur la taxinomie.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à d'autres
activités de contribuer
de manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0 %

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet – il s'agissait de la première période de référence.



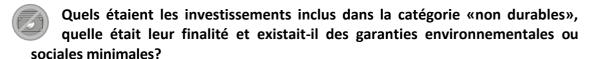
Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment n'a pas été en mesure de faire la distinction entre les investissements ayant un objectif environnemental ou social conformément aux exigences du Règlement SFDR au cours de la période de référence. Le Compartiment lui-même avait un objectif environnemental et les investissements sous-jacents ont été choisis en raison de leur valeur ajoutée pour les thèmes liés au climat et à l'environnement. Toutefois, nous ne pouvons pas démontrer que ces investissements avaient un objectif environnemental conforme aux exigences du Règlement SFDR au cours de la période de référence (les normes techniques d'exécution du Règlement SFDR n'étaient pas définitives pendant la majeure partie de la période de référence).



#### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment n'a pas été en mesure de faire la distinction entre les investissements ayant un objectif environnemental ou social conformément aux exigences du Règlement SFDR au cours de la période de référence. Le Compartiment lui-même avait un objectif environnemental et les investissements sous-jacents ont été choisis en raison de leur valeur ajoutée pour les thèmes liés au climat et à l'environnement. Toutefois, nous ne pouvons pas démontrer que ces investissements avaient un objectif environnemental conforme aux exigences du Règlement SFDR au cours de la période de référence (les normes techniques d'exécution du Règlement SFDR n'étaient pas définitives pendant la majeure partie de la période de référence).



Les investissements inclus dans la catégorie « non durables » étaient principalement de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité. Ces instruments financiers n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Les indices de

**référence** sont des indices permettant de

mesurer si le produit

financier atteint

d'investissement

l'objectif

durable.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Le Compartiment visait à maintenir constamment des indicateurs tels que l'intensité carbone, la consommation d'eau et la production de déchets en dessous de ceux de l'indice de référence au niveau du portefeuille.

Outre la sélection des investissements durables, qui a contribué à l'objectif d'investissement durable, le Compartiment :

- a limité les investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés;
- 2. a pris en considération les facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
- 3. a respecté les principes de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de prévention de la corruption.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet – Ce Compartiment applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Sans objet – Ce Compartiment applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Sans objet – Ce Compartiment applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet – Ce Compartiment applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet – Ce Compartiment applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.